

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 1 mars 2013  
(convocation du 22 février 2013)**

Aujourd'hui Vendredi Premier Mars Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h20  
M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11h00  
M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe  
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 10h25  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h35  
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte  
M. COUTURIER Jean-Louis à M. EGRON Jean-François  
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël  
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul  
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément  
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel  
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10h15  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme. PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth  
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10h25  
M. ROBERT Fabien à Mme FAYET Véronique

## **EXCUSES :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Appel à projets Valorisation des données publiques Autorisation - Décision -  
Réglements - Convention**

Madame DE FRANCOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**Contexte**

La Communauté urbaine de Bordeaux s'est lancée depuis septembre 2010 dans une démarche d'ouverture des données publiques, qui s'est concrétisée depuis juin 2011 par l'ouverture d'un portail expérimental de mise à disposition des données, ayant suscité un fort intérêt de la part des ré-utilisateurs, qui s'en sont saisis pour développer des services et applications pratiques pour les usagers sur le territoire communautaire.

Le Conseil communautaire de janvier 2013 a confirmé la pérennisation de la démarche d'ouverture des données publiques et ouvert la voie au lancement de nouvelles actions d'animation destinées à créer un cadre favorable au développement des nouveaux usages et services créés à partir de ces données.

Ainsi, la Communauté urbaine de Bordeaux souhaite soutenir à travers un appel à Petits Projets Innovants (PPI) « Valorisation des données publiques » une démarche de valorisation concrète des productions (applications pratiques, visualisations, ...) réalisées à partir des données libérées..

Cet appel à projets concerne le développement d'un concept associé à un outil numérique (logiciel, site web, application sur mobile...) afin d'améliorer les services aux usagers de la métropole. La notion de « services » est entendue de manière très ouverte : il peut s'agir de service public, de services aux personnes ou de réponse par des actions concrètes à de grands problèmes de société.

Cet appel à projets s'inscrit au sein d'une démarche globale d'animation locale autour de la ré-utilisation des données publiques. Dans ce cadre, la Communauté urbaine s'est associée au Conseil général de la Gironde et à l'association AEC (Aquitaine Europe Communication). Une convention avec le Conseil général de la Gironde et l'AEC formalise ce partenariat (en annexe).

## **Objectifs de l'animation sur la réutilisation des données publiques et cibles de l'appel à projets**

Les objectifs de la démarche globale sont de travailler sur la démocratisation du phénomène, en sortant de la seule appropriation de l'opendata (la réutilisation des données publiques) par des initiés et en l'élargissant à de nouveaux acteurs (associations, entreprises, citoyens ...).

Elle sera menée en association avec les autres acteurs locaux qui le souhaitent.

L'appel à Petits Projets Innovants « Valorisation des données publiques » viendra prendre le relais d'un appel à idées lancé auprès des administrés afin de les sensibiliser sur l'opendata et de leur permettre de faire remonter leurs attentes en termes de services urbains pratiques.

Ses objectifs sont les suivants :

- favoriser la fourniture aux usagers du territoire de services concrets et finalisés utilisant les données publiques du territoire.
- valoriser l'innovation au niveau local.

Pour cela, il prévoit une dotation financière pour récompenser les meilleures productions.

Ainsi, l'appel à projets s'adresse à toute personne morale ou groupement de personnes physiques majeures, à toute entreprise ou groupement d'entreprises ayant un projet de développement d'un service aux usagers à partir des données publiques.

## **Thèmes retenus pour l'appel à projets « Valorisation des données publiques », paramètres d'appréciation des candidatures et dotations**

Les candidats pourront proposer :

- de nouvelles formes du service public ou des services utiles aux usagers du territoire,
- des outils et des concepts susceptibles d'améliorer des échanges de services entre habitants : entraide, mise en relation, échanges d'informations, de compétences, de biens...
- des services rendus à la communauté (lutte contre l'exclusion et la pauvreté, citoyenneté et renfort de la participation, mise en valeur des liens intergénérationnels, de la richesse des mixités, etc.).

Les réalisations seront en résonance avec les politiques publiques de la Cub et du Conseil général de Gironde, soit plus précisément :

- pour la Cub, tous les thèmes qui seront en cohérence avec le projet métropolitain, une métropole solidaire, stimulante, sobre, sensible et singulière :  
[http://participation.lacub.fr/IMG/pdf/fabrique\\_metroropolitaine/projet\\_metropolitain.pdf](http://participation.lacub.fr/IMG/pdf/fabrique_metroropolitaine/projet_metropolitain.pdf)
- pour le Conseil général de Gironde tous les thèmes qui seront en cohérence avec les propositions du livre blanc des services et usages numérique en Gironde :

L'appel à projets « valorisation des données publiques » concerne le développement d'un concept associé à un outil numérique (logiciel, site web, application sur mobile, etc.) afin d'améliorer les services aux usagers de la métropole. La notion de « services » est entendue de manière très ouverte : il peut s'agir de service public, de services aux personnes ou de réponse par des actions concrètes à de grands problèmes de société.

Les réalisations doivent être concrètes et finalisées.

Il est proposé d'évaluer les candidatures à 80% par rapport à l'innovation du service proposé, et à 20% par rapport à l'ergonomie du service proposé,

Les réalisations devront :

- utiliser les données libérées par les partenaires,
- faciliter l'appropriation des données, la participation citoyenne, la datavisualisation, la vulgarisation de l'opendata, l'amélioration du lien social, le ludique, l'artistique, ou l'amélioration des données (en qualité ou en quantité pour les communes, la Cub ou l'intérêt général),
- être ouvertes, reproductibles, perfectibles par d'autres, et ré-utilisables pour d'autres territoires ou sujets,
- permettre la portabilité du service (terminaux mobile, tablettes, ordinateurs personnels) par l'utilisation de standards ouverts
- être originales et tenir compte de l'existant sur le territoire.

Les lots seront répartis de la manière suivante :

- 1<sup>er</sup> prix : 20.000 €
- 2<sup>e</sup> prix : 15 000 €
- du 3<sup>e</sup> au 7<sup>e</sup> prix : 5 000 € par lot, répartis comme suit :
  - prix transposition locale : il récompense la transposition de services numériques développés dans d'autres territoires français,
  - prix open source : il récompense le développement d'une communauté d'innovation ouverte,
  - prix dé carboné : il récompense les actions qui favorise les circuits courts, la réduction des déplacements carbonés...,
  - prix gamification : il récompense le développement qui utilise les ressorts de la gamification,
  - prix collaboratif : il récompense les interactions entre citoyens ou entre citoyens et acteurs publics.

Pour la Communauté urbaine de Bordeaux, il s'agit d'apporter une contribution de 30 000 € pour les lots décernés aux gagnants, de porter l'opération de remise des prix, de contribuer

à l'opération de lancement et de remise des prix et de co-construire les actions d'animations avec les autres partenaires.

Pour le Conseil général il s'agit d'apporter une contribution de 30 000€ pour les lots décernés aux gagnants, de porter l'opération de lancement, de contribuer à l'opération de lancement et de remise des prix et de co-construire les opérations d'animations avec les autres partenaires,

Pour l'AEC, il s'agit de prendre à sa charge le programme d'animation de l'appel à projet et de faire bénéficier les lauréats de leur programme de valorisation et de « coaching » au sein de l'Auberge numérique si cela s'avérait opportun. Il s'agit d'un accompagnement professionnel, à titre gratuit sur 12 mois.

## **Gouvernance**

L'examen des candidatures est assuré par :

- un comité d'experts, composé d'agents des partenaires de l'appel à projets, chargé d'assurer l'instruction des candidatures, de préparer les travaux du jury pour la sélection et le classement des meilleures candidatures,
- un jury, composé des partenaires, de représentants des services communautaires et élus (de la communauté urbaine de Bordeaux et du Conseil général de la Gironde) dont la présidence sera assurée par Mme de François, Vice-Présidente de la Communauté urbaine en charge des usagers numériques et relations avec les usagers. Ce jury est chargé de classer ces candidatures et de désigner les lauréats. Le jury choisira, sans limite de nombre, les candidatures à valoriser sur les sites Internet des partenaires ou sur tout autres supports de communication des partenaires.

## **Budget de l'opération pour la Communauté urbaine de Bordeaux**

Compte tenu de la portée de cette contribution qui pourra avoir un impact sur l'activité même des services gestionnaires de l'établissement public, la Communauté urbaine envisage d'allouer un budget de 50 000 euros au présent appel à projets, dotation couvrant l'attribution des prix et les frais liés au plan de communication.

Le Conseil général participera également au financement de cette opération à hauteur de 30 000 € pour les remises de prix. L'AEC de son côté se propose d'intégrer les candidats retenus dans son programme « Auberge Numérique ».

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-10 ;

**VU** l'ordonnance du 6 juin 2005 modifiant la loi « CADA » n°78-753 du 17 juillet 1978 ;

**VU** la délibération communautaire n° 2013/19714 du 18 janvier 2013 pérennisant la démarche d'ouverture des données publiques ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la Cub souhaite, en cohérence avec son action de mise à disposition de ses données publiques, stimuler le développement de services et usages à partir de ces données pour favoriser l'émergence de solutions exemplaires, innovantes et reproductibles,

## **DECIDE**

**Article 1** : D'approuver le lancement par la Cub d'un appel à Petits Projets Innovants pour la valorisation des données publiques destiné à promouvoir le développement de services pour les usagers.

**Article 2** : D'approuver le règlement de l'appel à projets annexé à la présente délibération.

**Article 3** : D'autoriser Madame la Présidente du Jury à organiser les travaux du jury constitué à cet effet.

**Article 4** : D'autoriser Madame la Présidente du Jury à procéder à un classement des candidats et à désigner les trois finalistes avec attribution de dotations correspondantes et ce, dans les limites de l'enveloppe financière globale allouée.

**Article 5** : D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention tripartite de partenariat avec le Conseil général de Gironde et avec l'AEC, ainsi que tous les actes permettant l'exécution de la présente délibération.

**Article 6** : La dépense d'un montant de 20 000 €, correspondant aux frais d'animation, sera imputée au budget principal de l'exercice en cours : chapitre 011, article 6226, fonction 8162, CRB BE00.

La dépense d'un montant de 30 000 €, correspondant à l'attribution des prix, sera imputée au budget principal de l'exercice en cours : chapitre 67, article 6714, fonction 8162, CRB BE00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 1er mars 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
22 MARS 2013**

**PUBLIÉ LE : 22 MARS 2013**

Mme. BÉATRICE DE FRANCOIS